

 adour madiran COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Dossier : CCAM – Accueil extrascolaire été 2020
	Date : 25/06/2020
	Rédacteur : Benoit LARY
	Destinataires : Parents Copie : Maires + DGS + Directrices(eurs) des ALSH + agents d'animation
Note n° 24 06 20	
Objet : CCAM – Note d'informations sur les modalités d'accueil extrascolaire du territoire Adour Madiran suite à la pandémie de COVID-19 /	Page n° 1 / 4

Réf	<i>Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement du 18 juin 2020</i>
-----	--

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) sans hébergements qui ont repris leur activité depuis le 12 mai dernier peuvent la poursuivre dans les conditions prévues par le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à la l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

La présente note vise à vous exposer les modalités d'accueil pour les centres de loisirs du territoire Adour Madiran à partir du 06 juillet 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités, en étroite collaboration avec les services de la Jeunesse et des Sports.

Les principes fondamentaux posés par le protocole sanitaire

① Nombre de mineurs :

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Cependant, il est fixé par l'organisateur en tenant compte du respect de la distanciation physique et des gestes barrières (Cf. tableau des accueils de loisirs).

L'organisateur doit prévoir des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil.

⚠ Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis d'un masque.

② L'application de « gestes barrière »

Les gestes barrière ci-dessous doivent être appliqués en permanence en tout lieu et par toutes les personnes présentes dans l'accueil de loisirs.

Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces à ce jour contre la propagation du virus.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**

Focus sur le lavage des mains : Il est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes avec un séchage soigneux avec une serviette papier à usage unique.

Il doit s'effectuer à minima :

- à l'arrivée à l'accueil de loisirs,
- avant et après chaque activité individuelle y compris après les temps libres,
- avant et après la pause méridienne,
- après le passage aux sanitaires,
- après s'être mouché, avoir toussé ou éternué,
- le soir, avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les équipes d'animation porteront le masque lorsque la distanciation ne sera pas possible avec les enfants notamment pour les activités en espace clos. Pour les activités en extérieur, si l'activité permet un respect des distances il n'est pas obligatoire.

⚠ Le port du masque est obligatoire pour les enfants de plus de 11 ans et devra être fournis par les parents.

Pour les maternelles, il sera possible d'amener leur doudou si celui est dans un sac avec le nom de l'enfant.

⚠ Le respect des gestes barrière en milieu extrascolaire impose une surveillance et une approche pédagogique adaptées à l'âge des enfants.

③ La limitation du brassage des enfants

Afin d'éviter la multiplication des risques sanitaires, les enfants des différentes tranches d'âge (moins de 6 ans et plus de 6 ans) doivent éviter de se croiser dans l'enceinte des locaux de l'accueil de loisirs.

④ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Après chaque activité dans les salles d'activités, un entretien du matériel aura lieu.

La ventilation des locaux sera effectuée le matin à l'ouverture des locaux pour favoriser le renouvellement de l'air. En fonction des conditions climatiques, la ventilation des locaux sera effectuée plusieurs fois dans la journée.

⑤ Les activités sportives

Les activités physiques et sportives peuvent être organisées dans les ACM, dans le respect des règles d'hygiène.

⑥ La restauration

L'organisation des temps et l'accès à la restauration doivent être conçus de manière à limiter au maximum les files d'attente.

L'aménagement des tables doit être prévu pour assurer les mêmes règles de distanciation physique que celle appliquées dans le protocole sanitaire hôtellerie-restauration, à savoir un mètre linéaire entre deux tables. Les enfants pourront manger par groupes d'activité afin de limiter le brassage.

⑦ La gestion d'un cas Covid-19

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant, celui-ci est immédiatement isolé. Il est muni d'un masque et est sous la surveillance d'un adulte dans l'attente du retour des parents ou de sa prise en charge médicale.

Une pièce du Centre de Loisirs est d'ores et déjà identifiée pour accueillir, si nécessaire, les cas suspects de COVID.

La réintégration de l'enfant à l'accueil de loisirs n'interviendra qu'après avis du médecin traitant ou du médecin scolaire.

La conduite à tenir est identique pour les adultes.

Les accueils de loisirs de la Communauté de Communes Adour Madiran

Dans ce contexte et au vu des principes fondamentaux du protocole sanitaire, la Communauté de Communes Adour Madiran, dans le cadre de sa compétence "*Affaires scolaires, péri et extrascolaires*" ainsi qu'en accord avec ses gestionnaires vous propose le service suivant pour les vacances été 2020 :

Site	Directrice	adresse	coordonnées	période d'ouverture	horaires d'ouverture	capacité d'accueil
Rabastens de Bigorre	Stéphanie PLANTE	15, rue des Bourbalats 65 140 Rabastens	07.88.73.06.80 alsh.rabastens@adour-madiran.fr	6 juillet - 14 août (fermé le 13 juillet)	7h30 - 18h30	40
Vic en Bigorre	Emilie ESPIG	3, rue Pierre trouillé 65 500 Vic en Bigorre	07 68 72 32 28 mjcvic65@orange.fr	6 juillet - 31 août	7h - 19h	45
Montaner	Christine SAINT-GENEZ	Quartier Lasserre 65 640 MONTANER	06 31 05 50 61 alsh.montaner@adour-madiran.fr	6 juillet - 14 août (fermé le 13 juillet)	7h30 - 18h30	20
Andrest	Marlène GARCIN	1, Place de la République 65 390 ANDREST (Ancienne école élémentaire)	05.62.90.07.07 alsh.andrest@gmail.com	6 juillet - 31 juillet	7h30 - 18h30	50
Maubourguet	Laurent SEMEILLON	Groupe scolaire Fernand Camescasse. Allées Bergès. 65700 Maubourguet	05.62.43.03.11 centredeloisirs-maubourguet@wanadoo.fr	6 juillet - 14 août	7h30 - 18h00	50

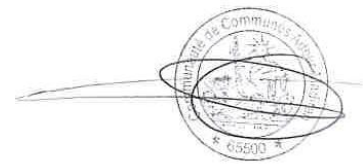
La présente note porte sur la période allant du 06 juillet 2020 - jusqu'à la fin des grandes vacances 2020, sous réserve d'une évolution du protocole sanitaire durant l'été.

Elle s'adresse en priorité aux parents et à leurs enfants, mais aussi aux agents d'animation qui vont être au service des accueils de loisirs durant l'été.

Compte-tenu de l'enjeu collectif d'accueil des enfants dans les conditions sanitaires optimales, je vous remercie de bien vouloir procéder à une lecture attentive du présent document.

Bien cordialement,

Le Président,



Frédéric RÉ